



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ
COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE SUD
ANNÉE 2019

Lors de cette troisième année de fonctionnement de la commission, nous n'avons eu aucune sollicitation particulière, hormis les demandes de renseignements courantes des clubs et S.C.A. affiliés.

Il semblerait qu'il existe toujours trois sujets problématiques sur notre territoire, à savoir les E.P.I., le travail dissimulé et les contrôles en général.

Premièrement les E.P.I., à notre connaissance, il semblerait qu'il n'y ait toujours pas de réponse sur ce qui est, ou n'est pas E.P.I. Mais cette année nous n'avons eu aucun retour de nos clubs et structures sur des éventuels contrôles portant sur le sujet. La polémique s'est-elle faite moins prégnante ?

Deuxièmement, le travail dissimulé, il n'y a pas eu de suite pour le jugement rendu par la Cour d'Appel d'Aix en Provence en avril 2018 concernant une structure de Bormes, dont je vous avais parlé lors de mon rapport de l'année dernière. Mais le 25/03/2019, une structure du Var (St Cyr sur Mer) a été jugée et relaxée par le TGI de Toulon sur cette incrimination. Le Parquet a fait appel de cette décision, et celle-ci a été confirmée par un arrêt de la cour d'Appel d'Aix en Provence en date du 10/12/2019. Il est à noter qu'en janvier 2020, le Procureur Général de la Cour d'Appel s'est pourvu en cassation pour cet arrêt, donc la suite au prochain épisode ... Peut-être qu'alors, nous saurons enfin à quoi nous en tenir ???

Troisièmement, à la suite de rumeurs concernant les contrôles effectués par les diverses administrations et subits par nos clubs et structures ; avec notre Président de région, nous avons établis un courriel à l'attention de tous nos membres afin que ceux-ci nous donnent des informations objectives sur les dits contrôles. En effet, nous ne pouvons pas tenir compte, ni réagir sur des rumeurs et du « qu'en dira-t-on ? », il nous faut des informations sûres et objectives. Aussi pour les avoir, dans ce courrier en pièces jointes d'un mail envoyé à tous dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre, il y avait un petit questionnaire factuel et court, sous forme de canevas valable pour tous les contrôles, nous permettant ainsi d'avoir les principales informations comparables pour tous les cas de figure. Il ne s'agit pas pour nous de porter un jugement de valeur quelconque sur ces contrôles (ce n'est pas notre rôle !), mais d'avoir un reflet aussi proche que possible de leurs réalités, car nous ne connaissons de ces derniers que les vérités administratives que l'on veut bien porter à notre connaissance ! A ce jour, je n'ai eu que trois réponses et aucune ne comportait les informations demandées.



Pour l'année 2019, j'ai assisté le 24/05/2019, à la Maison de la Mer sur le port de la Pointe rouge à Marseille, en compagnie de notre Président de Région à la réunion DDJS organisé par le département 13. Il n'y a rien été dit de nouveau. Par contre s'il y a eu d'autres réunions de ce type dans les autres départements de notre région je n'en ai pas été informé.

En ce qui concerne la cellule de veille juridico-administrative mise en place l'année dernière, celle-ci n'a pas été sollicitée cette année.

Nous participons toujours aux travaux de la Commission Juridique Nationale, en effet celle-ci est saisie pour des questions posées, soit par le siège fédéral, soit par les clubs, soit par le CDN pour travailler sur des sujets divers, dans tous les cas les membres de cette commission travaillent par échange de courriel, et notre Président de Commission Nationale, Antoine MERLE, centralise les réponses, en fait une synthèse qu'il propose aux demandeurs. Ces réponses sont ensuite mises en ligne sur le site internet de notre Commission Nationale.

Nous avons répondu, à quelques questions, à des demandes de renseignements et de précisions ayant trait à nos multiples domaines de compétences. A ce propos, comme tous les ans, je demande, si possible, à de nouvelles bonnes volontés de se faire connaître. Il s'agit bien sûr de licenciés, ayant des connaissances en une ou plusieurs branches de notre droit, à savoir : assurances, fiscal, administratif, civil, pénal, commercial, etc....

Pour finir le compte rendu d'activité de l'année écoulée, je vous donne rendez-vous le 7 novembre prochain pour notre Assemblée Générale Elective. Cette année nous n'avons pas été beaucoup sollicité, serait-ce que tout va bien ? je n'ose pas l'espérer, mais nous pouvons dire que tout ne va pas mal, et je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de la Commission Juridique Régionale.

Nous espérons que nos réponses ont été satisfaisantes et utiles pour tous nos Clubs, S.C.A. et licenciés.

Cette année encore la Commission Juridique Régionale n'a pas dépensé un seul euro de la dotation qui lui a été allouée par le Comité directeur.

Je vous remercie de votre attention.

*Le 31 décembre 2019
LE PRÉSIDENT DE LA CRJ SUD
J-C. JONAC*